

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 18/12/2018**

**DELIBERATION
n° CA 2018 - 182**

**relative au complément aux tarifs de formation continue (hors FOAD, hors TSM) pour
2018-2019**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D 714-62,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Les tarifs 2018-2019 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexées à la présente délibération, sont adoptés.

La présidente du conseil d'administration,

Corinne MASCALA



ANNEXE 1

COMPLEMENT AUX TARIFS FORMATION CONTINUE (hors TSM et service de la FOAD)

Validation des Acquis, Formations qualifiantes et cycles ponctuels	
Formation ponctuelle : Registres blockchain, crypto-actifs et smart contracts : initiation aux nouveaux usages. 4 jours	Jour : 550 € 3 jours : 1 500 € 4 jours : 2 000 €
Formation ponctuelle : Journée supplémentaire de synthèse - Emotions et médiation – Programme d'intelligence émotionnelle	250 €
Formation ponctuelle : Module 3 : Emotions et médiation – Programme d'intelligence émotionnelle	600 €